EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 7 décembre 2023
78/2023

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi sept décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Francis Marguerite, Claire Dufour, Muriel Lavault, Sébastien Terranova, Christine Baptiste, Lucie Roux, Bernard Giorgi, Marion Andlauer, Cécile Abbas, Elodie Dominguez, Isabelle Grenut, Lucien Silvy.

Absents : Fabien Gervais-Briand, Françoise Simon

Procurations : Jean-Yves Domalain à Isabelle Grenut, Jean Cassini à Bernard Giorgi, Fanny Labesoulhe, Jérôme Chevalier à Muriel Lavault

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Approbation des délibérations du 19 octobre 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-23 ;

Considérant le conseil municipal réuni en date du 19 octobre 2023

Madame le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 20233

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023 ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 08/12/2023

Le Maire, Claire DUFOUR

MAIRIE de REILLANNE
Alpes de Haute Provence

Forcalquier
Date de reception de l'AR: 11/12/2023
004-210401600-DE_078_2023-DE